Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'énergie OFEN Directeur

CH-3003 Berne, OFEN

Destinataires:
partis politiques
associations faîtières des communes, des villes
et des régions de montagne
associations faîtières de l'économie
milieux intéressés

Berne, le 14 Septembre 2015

Invitation à la consultation par voie de conférence concernant la modification de l'OApEI: adaptation du modèle de calcul du taux d'intérêt selon l'art. 13, al. 3, let. b, OApEI (WACC)

Madame, Monsieur,

Cette lettre fait référence au courrier du 31 août 2015 signifiant le préavis relatif à la procédure de consultation par voie de conférence.

L'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) doit être adaptée en raison de l'évolution des conditions cadres financières. Il s'agit en l'occurrence de modifier certains paramètres de calcul du taux d'intérêt adapté au risque du capital investi dans les réseaux électriques, nommé WACC par les spécialistes (*weighted average cost of capital*). Les modifications concernent en premier lieu les ch. 6.2 et 6.3 de l'annexe 1 de l'OApEI et entraînent une baisse du WACC dans le contexte économique actuel. Toutes les informations relatives au projet figurent dans les documents mentionnés cidessous.

Les nouvelles bases de calcul du WACC doivent s'appliquer pour la première fois à l'année tarifaire 2017. Les modifications de l'OApEl doivent donc entrer en vigueur au début de l'année 2016 afin de pouvoir déterminer le WACC effectif pour l'année 2017 au plus tard en mars 2016. Cette procédure implique que le délai de la consultation doit être raccourci. Comme annoncé précédemment, deux conférences auront lieu au cours de la consultation.

Dates: lundi 28 septembre 2015, de 8 h 00 à 12 h 00

mardi 29 septembre 2015, de 14 h 45 à 17 h 15

Lieu: salle de conférence de la Banque nationale suisse, Amthausgasse 22, 3003 Berne

(voir plan en annexe)



## Programme:

- 1. Accueil et introduction
- 2. Présentation des modifications
- 3. Questions et discussion
- 4. Suite de la procédure
- 5. Autres

**Documents:** Tous les documents sont disponibles sur le site <u>www.vernehmlassung.ch</u> > Procé-

dures de consultation en cours > DETEC

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir confirmer votre participation à la date souhaitée en envoyant un courriel à l'adresse <u>carla.trachsel@bfe.admin.ch</u> d'ici au **22 septembre 2015**.

Par la suite, vous aurez en outre l'opportunité de prendre position par écrit sur les modifications jusqu'au **9 octobre 2015**. Veuillez envoyer votre prise de position jusqu'à cette date à M. Peter Ghermi, Office fédéral de l'énergie, section Réseaux, 3003 Berne, ou par courriel à l'adresse <u>peter.ghermi@bfe.admin.ch</u>.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser aux personnes responsables à l'Office fédéral de l'énergie: M. Matthias Gysler (058 462 56 29; matthias.gysler@bfe.admin.ch) ou M. Peter Ghermi (058 462 56 24; peter.ghermi@bfe.admin.ch).

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'énergie

Walter Steinmann

Directeur

## Annexes:

- Liste des destinataires (d, f, i)
- Plan de situation de la BNS